



CFTC
SAPEURS POMPIERS ET AGENTS
Du SDIS Du Nord



Au

Président du Conseil d'Administration

Du SDIS 59

Lille, le 22 décembre 2015.

Objet : Dialogue social

Monsieur Le Président,

Ce 21 décembre 2015, l'Unité Syndicale s'est réunie.

Nous avons eu l'occasion de découvrir les 11 groupes de travail amenés à porter des analyses, afin de structurer et d'élaborer des pistes d'économie budgétaire (rationalisation) des missions du SDIS 59 (ci-joint copie des groupes).

A la lecture de ce document, nous nous interrogeons sur plusieurs points :

1- Sur le nombre de groupe :

Certains groupes auraient pu ou du être associés (travail transversal), pour préserver une certaine cohérence sur le travail à réaliser, et assurer l'efficacité de celui-ci. Ainsi, par exemple, le groupe « actualisation RO » ou/et « Réexamen répartition effectifs/matériels » dépendent directement du SDACR et sont par conséquent interactifs. Il semble donc difficile de les dissocier surtout dans l'attente d'un résultat probant. A moins que la méthode fonctionnelle des groupes de travail définisse un objectif incontournable à atteindre, par exemple :

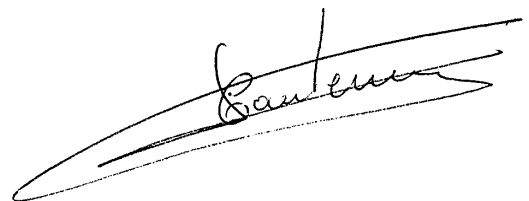
délai d'intervention SDACR porté à 20 minutes – Trouvez les moyens économiques d'y parvenir, quel que soit votre groupe ?!

2- Sur la composition des groupes :

La direction envisage de constituer un douzième groupe afin de correspondre avec les syndicats. Or, les instances réglementaires issues des élections professionnelles de 2014 ne figurent pas dans les 11 groupes de travail. Cela dénote clairement d'un choix de dialogue social. Nous pensons plutôt que les partenaires sociaux, issus des votes, doivent être partie intégrante des groupes, non pas en qualité de co-gestionnaires (comme certains cherchent à le faire croire), mais bien pour remplir leurs rôles, au sein des différents organismes. Cette démarche concorderait alors avec votre intention, d'ouvrir pleinement, le dialogue social attendu. Ces différents comités (CT, CHSCT, etc) seraient au cœur même des études et orientations nouvelles, et non pas, de simples chambres d'enregistrement. La décision d'intégrer les instances officielles supprimerait de fait, le douzième groupe de travail. Les organismes réglementaires suffiront alors pour se prononcer sur les travaux à rendre. Et comme il a été rappelé encore très récemment : « Au sein des différents organismes, les représentants des personnels n'émettent que des avis, suivis ou non, par l'autorité territoriale ». Votre sérénité reste donc entière.

Persuadés de la pertinence de notre requête et dans l'attente des dispositions que vous serez à même de prendre, nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Président, notre considération distinguée.

Pour l'Unité Syndicale,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laurent Cauterman', written over a horizontal line.

Laurent Cauterman

N.B. : Copie de ce courrier est adressée pour information au directeur départemental et au préfet